

ÉCOLES ET INSTITUTS DE FORMATION PARAMÉDICALE

LIVRET D'ACCUEIL
DE L'APPRENANT
2025/2026

Avec le soutien financier de



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON

**LA
FORMATION**

www.chu-lyon.fr

1 Contenu du document

1.1 Préambule

Les premiers moments de l'entrée en formation constituent une période d'adaptation qui est peut-être favorisée par la mise en place d'un dispositif d'accueil et d'intégration générant sécurité et sentiment d'appartenance. Ce livret d'accueil vise à vous informer sur les éléments clés de votre école/institut/centre de formation. Il constitue un document de référence et de première intention vous permettant de disposer de repères essentiels pour vous accompagner dans le cadre de votre projet de formation.

L'ensemble des équipes de direction, pédagogiques, administratives et logistiques du personnel restent à votre écoute pour toute question relative aux conditions et déroulement de votre formation que nous vous souhaitons épanouissante et enrichissante.

Nous vous souhaitons la bienvenue dans nos locaux et un déroulement optimum de votre formation !

1.2 Présentation Structure d'adossement – HCL

Les Hospices Civils de Lyon (HCL), deuxième centre hospitalo-universitaire français, représentent un acteur incontournable dans les missions de prévention, de soin, de formation et de recherche qui sont le cœur de leurs activités.

Les orientations stratégiques des HCL visent notamment à :

- Mettre en œuvre les accords du Ségur de la Santé en particulier sur le volet des ressources humaines (RH),
- Déployer le plan de relance gouvernemental,
- S'investir dans les transformations de l'offre de soins, des organisations de santé et dans l'évolution des compétences impliquant une forte synergie des instituts de formation et les établissements de santé,
- Dynamiser la stratégie de rayonnement territorial, de collaboration pluri professionnelle, de partenariat avec les usagers (patients, aidants, apprenants) et d'innovation/recherche paramédicale,
- Développer les actions de prévention, de promotion de la santé et d'amélioration de la pertinence des soins afin de « prévenir autant que soigner » (cf. projet stratégique des HCL 2035).

En regard de ces orientations, du contexte national et régional de pénurie de professionnels, les HCL investissent dans la formation des métiers du soin.

En effet, au-delà de ses missions de santé, les HCL gèrent 9 écoles et instituts répartis sur 2 sites au centre et au sud de la ville permettant une proximité des groupements hospitaliers. Ces écoles et instituts constituent une filière directe de recrutement et une valorisation de la transmission des pratiques.

Par ailleurs, dans le cadre d'un groupement de coopération sanitaire commun avec le centre hospitalier du Vinatier, les HCL participent activement à la formation des cadres de santé IFCSTL (Institut de formation des cadres de santé du territoire lyonnais).

Les écoles et instituts de formation des HCL comptent ainsi parmi les instituts importants du territoire, ce qui leur confèrent une position de leadership auprès des gouvernances nationales et régionales.

En effet, huit formations professionnelles en santé sont représentées délivrant chaque année plus de 600 diplômes d'Etat et bénéficiant toutes de la certification QUALIOPI.

Les multiples implications à l'échelon régional et universitaire des HCL démontrent leur rôle prépondérant dans la formation des professionnels de santé.

Pour coordonner et impulser une culture interprofessionnelle transversale, les HCL ont créé un département du développement de la formation initiale et de l'intégration professionnelle (DDFIIP) piloté par une Directrice des soins, coordonnatrice générale des instituts. Ce département en transversalité sur tous les instituts de formation paramédicale, par son positionnement stratégique au sein des HCL lui permet d'être partie prenante dans la formation des infirmiers de pratiques avancées (IPA).

1.3 Les sites

Forts de 200 ans d'histoire médicale, les HCL, ce sont 13 hôpitaux publics d'excellence réunissant toutes les disciplines médicales et chirurgicales. En leur qualité de centre hospitalo-universitaire et d'hôpital du service public, les Hospices Civils de Lyon ont pour mission fondamentale d'assurer un accès aux soins à tous les patients, sans discrimination et pour toutes les pathologies, 7 jours/7, 24 heures/24, 365 jours par an.

Nous formons ensemble une communauté de 24 000 femmes et hommes, soignants et non soignants.

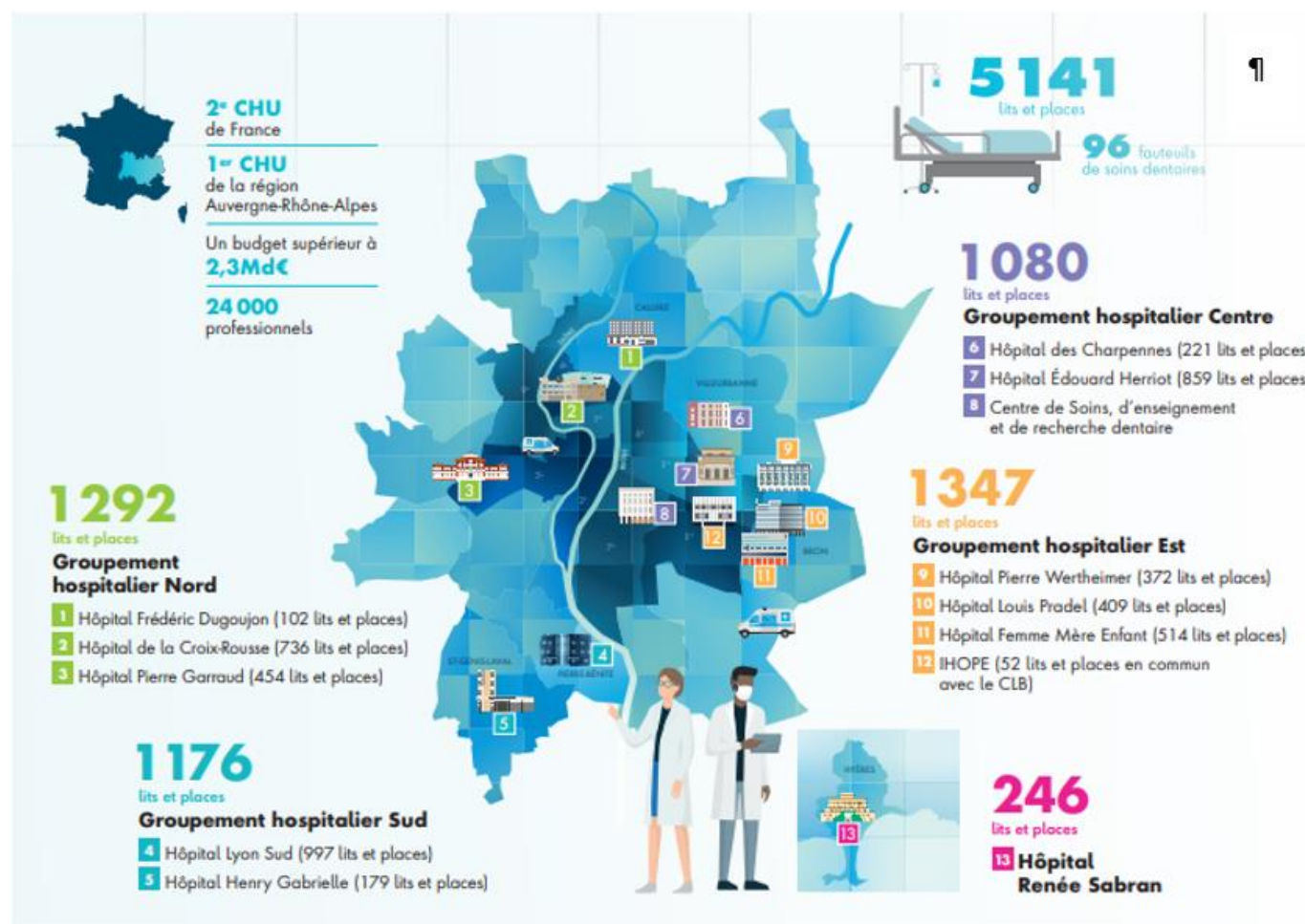
La recherche est un axe stratégique pour les Hospices Civils de Lyon. Le CHU rassemble les expertises et équipements nécessaires à la mise en œuvre d'une recherche d'excellence et interdisciplinaire, conduite en

collaboration étroite avec leurs partenaires institutionnels et privés. Il contribue ainsi chaque jour à l'innovation et aux avancées médicales et thérapeutiques, au bénéfice des patients.

L'adossement aux HCL offre aux étudiants et élèves un large potentiel de stages, une grande variété de secteurs et d'expertises professionnelles par :

- Une implantation sur l'ensemble du territoire permettant un accès facilité aux soins.
- Des prises en charge innovantes et simplifiées pour toutes les pathologies courantes, le plus souvent en ambulatoire.
- Le traitement de pathologies rares ou graves, nécessitant un haut niveau d'expertise médicale et des équipements de pointe.

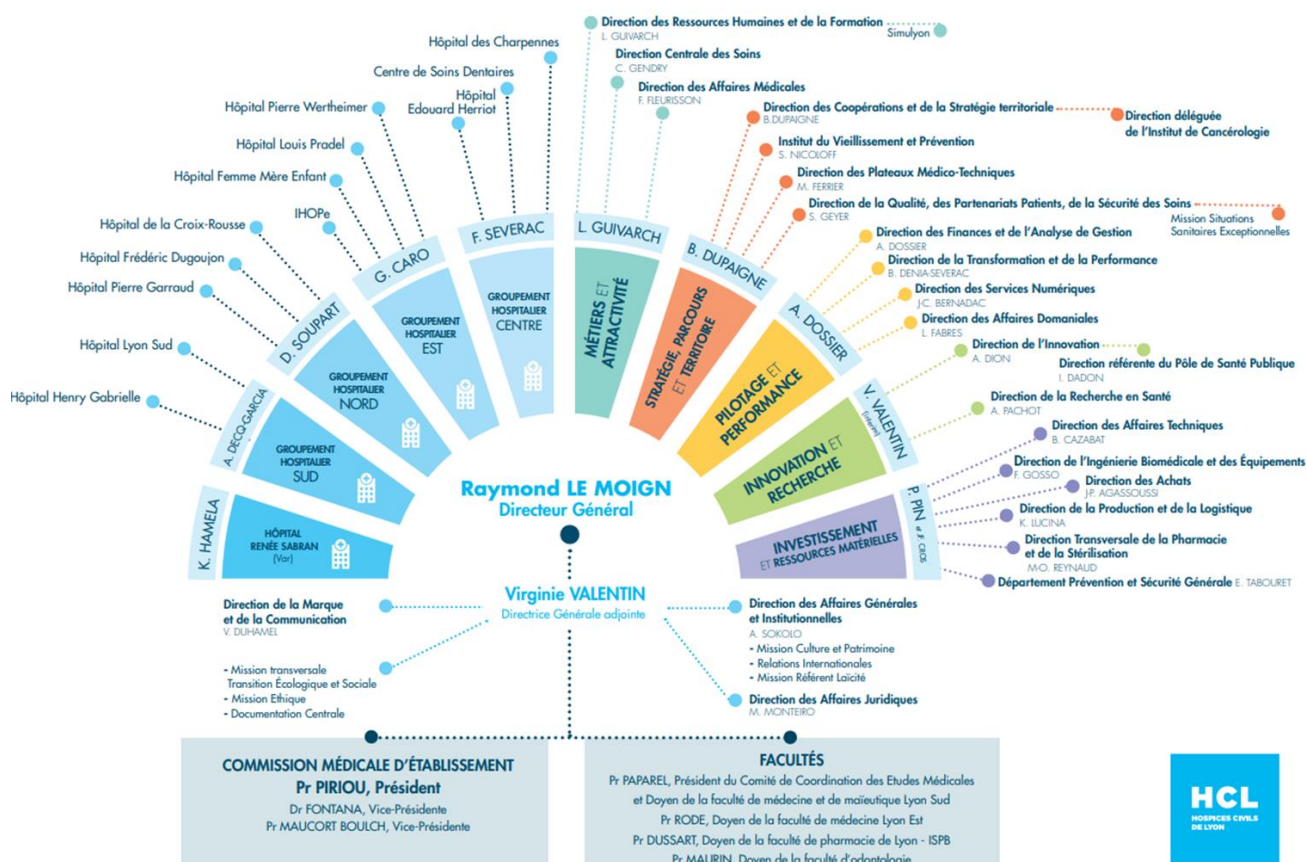
En outre, les Hospices Civils de Lyon animent de nombreux centres nationaux de référence sur des maladies et des cancers rares.



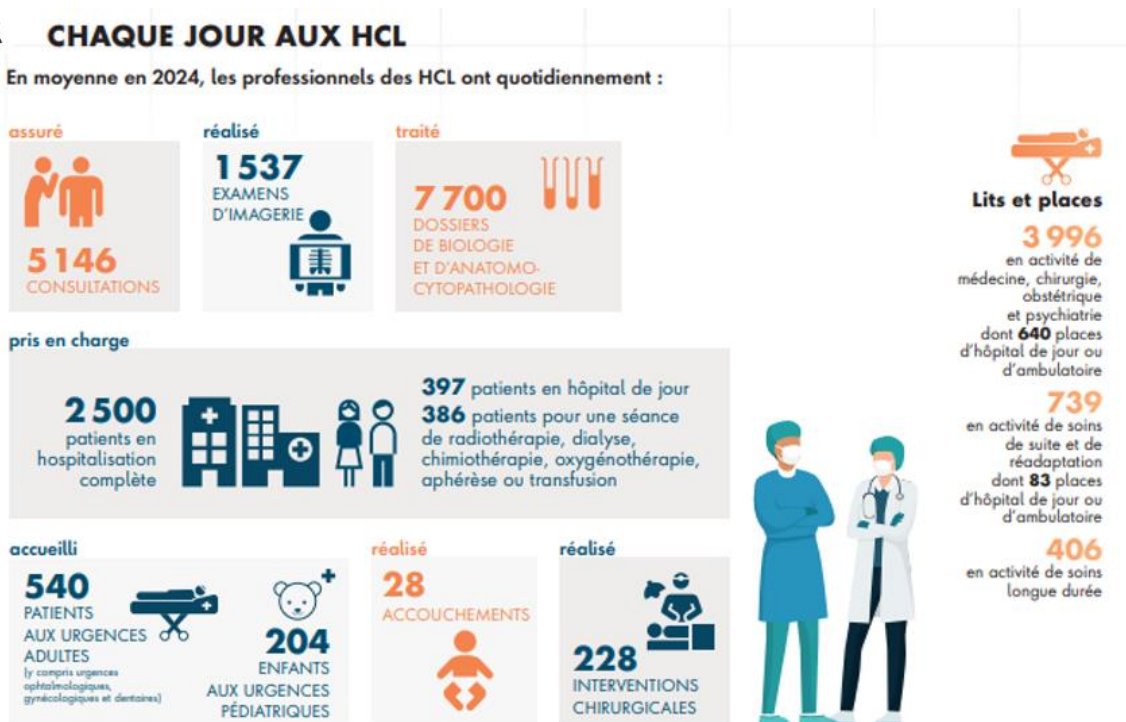
Données 2024

1.4 La gouvernance

ORGANIGRAMME DES HOSPICES CIVILS DE LYON



1.5 Activités de soins (2024)



1.6 Le projet stratégique 2035 des HCL : « Construire la santé de demain »

Les HCL se sont engagés dès 2024 dans une démarche participative d'élaboration du nouveau projet d'établissement.

En effet, face aux défis qui interrogent nos projets, nos métiers, nos responsabilités, c'est-à-dire notre ambition pour le CHU de demain, les HCL ont lancé l'élaboration de leur projet stratégique pour les 10 prochaines années. C'est en croisant nos regards de médecins, de soignants, de chercheurs, de professionnels administratifs et techniques, d'enseignants, de managers, d'étudiants en mobilisant les expertises de chacun, en partageant nos enjeux avec les acteurs du territoire et toutes nos parties prenantes que les HCL ont envisagé les nouvelles routes à emprunter.

Le projet stratégique 2035 a pour ambition de bâtir à Lyon l'hôpital universitaire de demain. Cette promesse définit ce que les HCL seront en 2035. Elle s'incarne dans **6 ambitions** qui dessinent la vision stratégique du CHU de demain et dans **10 grands programmes de transformation** au service des patients, des professionnels, des étudiants, des partenaires et du territoire.

Les 6 ambitions pour incarner les HCL de demain :

- Le CHU de la relation
- Le CHU de la médecine experte, personnalisée et pertinente
- Le CHU attentif à l'humain et à l'environnement
- Le CHU de l'innovation
- Le CHU de la médecine digitale et en réseau
- Le CHU de l'intelligence partagée

Les 10 programmes de transformation, mis au service des ambitions :

- Promouvoir une culture de l'attention pour tous
- Prévenir autant que soigner : vers le nouveau modèle du CHU
- Réinventer les parcours de soins grâce à la médecine de précision et aux traitements innovants
- Accélérer l'innovation biomédicale et technologique au service des patients
- Donner à chacun le pouvoir d'agir
- Être leader en santé environnementale pour un avenir plus durable
- Développer le territoire universitaire
- Anticiper et accompagner le vieillissement, un défi collectif
- Piloter et innover avec la donnée
- Mobiliser l'intelligence artificielle au service de l'innovation, des soins et de la transformation des HCL

Pour mettre en œuvre la promesse et les ambitions des HCL à horizon 2035, l'institution s'appuiera sur leurs **5 valeurs** :

- LA FRATERNITE
- LE RESPECT
- LA RESPONSABILITE
- LA CONFIANCE
- LE RECONFORT

Les 5 valeurs qui fondent notre institution sont pleinement alignées avec celles portées par les instituts de formation paramédicale, incarnant une vision commune et cohérente de l'engagement, de l'excellence et du service.

1.7 La Direction des Ressources humaines et de la Formation (DRHF)

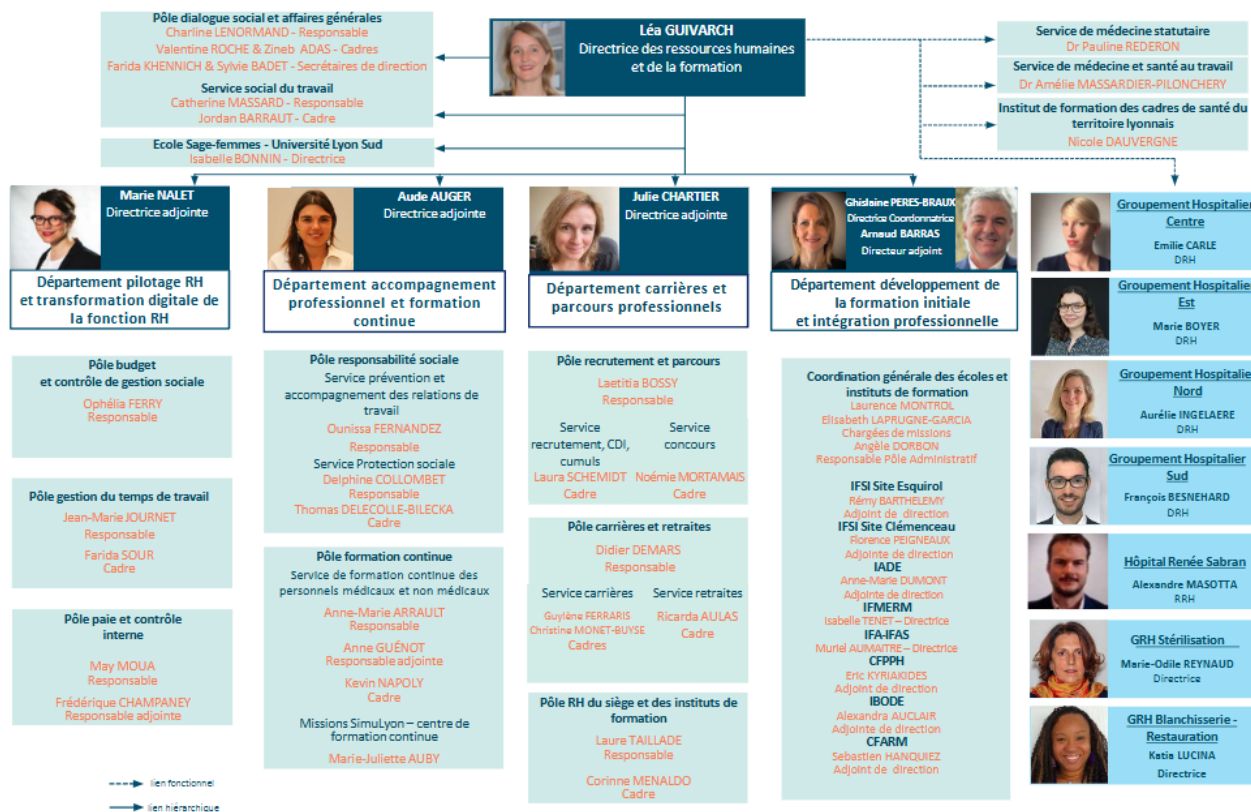
La Direction des ressources humaines et de la Formation des HCL est responsable de la gestion (**formation paramédicale initiale comprise**) de l'ensemble des questions relatives aux personnels non médicaux des HCL, soit environ 18 000 personnes. La "fonction ressources humaines" est organisée aux H.C.L. de façon déconcentrée et coordonnée. Elle est organisée en 4 départements sous la responsabilité d'un directeur adjoint et est en charge des domaines suivants :

- Département pilotage RH et transformation digitale de la fonction RH
- Département accompagnement professionnel et formation continue

- Département carrières et parcours professionnels
- **Département de développement de la formation initiale et de l'intégration professionnelle (DDFIIP)**

FONCTION RESSOURCES HUMAINES

MISE À JOUR DU 22/05/2025



2 Présentation du département de développement de la formation initiale et intégration professionnelle

Ce département est piloté par une directrice des soins, coordonnatrice générale des soins, membre de la direction (DRHF). Elle est accompagnée dans ses missions par un adjoint, directeur des soins, coordonnateur général des soins.

Le secteur de la formation est organisé par filières coordonnées par une fonction centrale : le département de développement de la formation initiale et de l'intégration professionnelle. Cette organisation permet de déployer la politique institutionnelle au sein des 9 instituts de formation HCL, par la mise en œuvre d'un projet stratégique harmonisé et une politique qualité/ gestion des risques commune.

2.1 Le périmètre : 9 écoles et instituts de formation paramédicale

Les instituts de formation des HCL comptent parmi les instituts importants du territoire avec une capacité d'accueil globale de 1727 places à la rentrée 2025.

Ils accompagnent et forment les professionnels de santé de demain : 8 formations professionnelles sont représentées délivrant chaque année plus de 600 diplômes d'Etat d'exercice.

L'attractivité des instituts des HCL est forte, tout particulièrement sur les IFSI avec 9552 inscrits via la plateforme Parcoursup.

Le suivi de l'enquête d'employabilité à la sortie de formation témoigne d'une employabilité à 6 et 9 mois proche du 100%.

Notre offre de formation diversifiée permet de répondre en partie aux enjeux du territoire et de s'adapter à l'évolution des besoins sanitaires.

En effet, les projets de formation sont conçus pour développer des compétences spécifiques aux besoins de santé de la population et pour répondre aux enjeux de santé publique.

Ils favorisent par les méthodes pédagogiques proposées, l'émergence d'identités professionnelles résolument tournées vers l'humain, la qualité et la sécurité des soins.

Ils développent le sens et l'analyse clinique, la relation, la technicité, l'amélioration continue et la sécurité des pratiques de soins ainsi que l'interprofessionnalité.

En s'appuyant sur des méthodes de pédagogie active, ils se donnent comme objectifs de susciter chez les futurs professionnels l'envie et le plaisir d'apprendre, d'entreprendre et d'exercer son métier avec une recherche constante de réflexivité et de qualité.

Ainsi, ils permettent dès la formation initiale d'inscrire les apprenants dans une démarche continue de veille sanitaire et de recherche paramédicale afin de développer leurs compétences et une posture professionnelle répondant aux attendus et aux contraintes du métier.

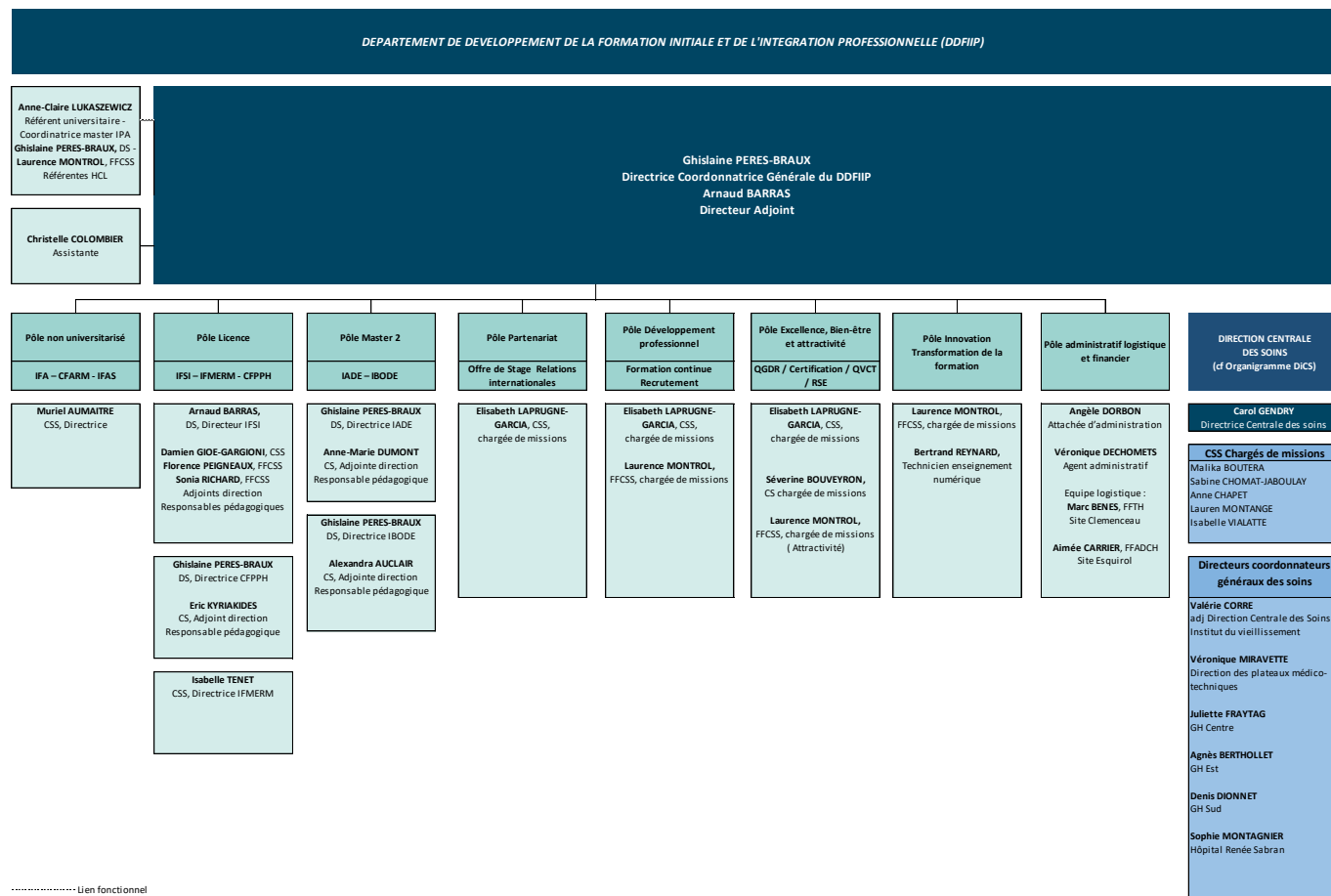
Enfin, ils préparent à l'exercice en équipe pluridisciplinaire et interdisciplinaire, en tous lieux d'exercice et selon des modalités adaptées aux besoins de santé.

Pour accompagner les étudiants dans le développement de ces savoirs professionnels, les équipes pédagogiques proposent un suivi personnalisé aux besoins des apprenants afin que ceux-ci se sentent guidés et soutenus tout au long de leur formation.

Par ailleurs, dans le cadre des missions institutionnelles, nous assurons également la formation continue des personnels HCL et accompagnons leurs évolutions professionnelles ; véritable ascenseur social. La carrière des professionnels HCL permet toutes les progressions grâce aux promotions professionnelles, à l'accompagnement aux concours/épreuves de sélection.

Depuis la mise en place de la certification Qualiopi en 2022 l'ensemble des instituts a toujours été certifié sans non-conformité, ce qui démontre la haute qualité de notre offre de formation.

2.2 L'organigramme



2.3 Les sites de formation

Grâce à leurs deux sites de formation, les formations professionnelles suivantes sont proposées :

- Site Esquirol :
 - o Formation des ambulanciers (IFA).
 - o Formation aides-soignants (IFAS)
 - o Formation des assistants de régulation médicale
 - o Formation en soins infirmiers (IFSI)
 - o Formation des manipulateurs en électroradiologie médicale (IFMEM)
- Site Clemenceau :
 - o Formation des préparateurs en pharmacie hospitalière (CFPPH)
 - o Formation en soins infirmiers (IFSI)
 - o Formation des infirmiers de bloc opératoire (EIBODE)
 - o Formation des infirmiers anesthésistes (EIADE)

2.4 Les ressources humaines

Plus de 135 professionnels internes constituent les équipes de direction, pédagogique, administrative et logistique des instituts de formation. A travers les compétences professionnelles et profils universitaires des formateurs, tous les secteurs de soins sont représentés pour répondre aux besoins de l'offre de santé. Les équipes pédagogiques sont complétées par des intervenants extérieurs universitaires (médecins, urgentistes, pharmaciens, psychologues, sociologues...) et des professionnels en exercice.

Le recrutement des professionnels internes et externes est réalisé sur la base d'un profil de poste et d'une fiche métier. Les CV, compétences et diplômes sont en adéquation avec les profils attendus.

En fonction de leurs responsabilités ou de leur domaine de formation à dispenser, les formateurs disposent des habilitations nécessaires leur permettant de réaliser l'activité pédagogique :

- Diplôme d'état de la spécialité,
- Diplôme cadre de santé,
- Habilitation FGSU (formation aux gestes d'urgence),
- DU ou Master class simulation en santé,
- DU numérique,
- DU de spécialité,
- Licences professionnelles ou académique,
- Master ingénierie pédagogique, formation de formateurs,
- Autres Master.

2.5 Les contacts administratifs

TOUS SITES	Contacts	Coordonnées	Mail
Documentation Centrale – Service & bibliothèque (1)	RIONDET Frédéric (responsable) BACHEROT Esther (Référénte pour les écoles)	04.72.11.29.77/31.29.77 04.72.11.29.65/31.29.65	frederic.riondet@chu-lyon.fr esther.bacherot@chu-lyon.fr sa.documentationcentrale@chu-lyon.fr
Site Esquirol	Contacts	Coordonnées	Mail
Coordination logistique	CARRIER Aimée	04.72.11.79.59/31.79.59	aimee.carrier@chu-lyon.fr
Accueil	DESCHAMPS Agnès	04.72.11.79.79/31.79.79	agnes.deschamps@chu-lyon.fr
Secrétariat de Direction IFMEM	NAKACHE Delphine BILLARD Cécile	04.72.11.67.48/31.67.48 04.72.11.67.00/31.67.00	delphine.nakache@chu-lyon.fr cecile.billard@chu-lyon.fr
Secrétariat de Direction IFSI	SAOUDI Samia	04.72.11.79.02/31.79.02	samia.saoudi@chu-lyon.fr
Secrétariat de Direction CFARM	GUYARD Cendra	04.72.11.67.15/31.67.15	cendra.guyard@chu-lyon.fr
Secrétariat de Direction IFA	GUYARD Cendra	04 72 11 67 15 /31.67.15	cendra.guyard@chu-lyon.fr

Secrétariat de Direction IFAS	LARDEAU Nathalie	04.72.11.79.40/31.79.40	nathalie.lardeau@chu-lyon.fr
S ^{ce} de Med. Santé au Travail	LUYA Isabelle	04.27.85.63.69	isabelle.luya@chu-lyon.fr
Site Clemenceau	Contacts	Coordonnées	Mail
Coordination logistique	BENES Marc	04.78.86.30.35/36.30.35	marc.benes@chu-lyon.fr
Accueil	BOURAHLA Khelifa	04.78.86.30.00/36.30.00	khelifa.bourahla@chu-lyon.fr
Secrétariat de Direction IADE	LEBRAT Magaly	04.72.11.67.10/31.67.10	magaly.lebrat@chu-lyon.fr
Secrétariat de Direction IFSI	PASAYAN Cécile	04.78.86.30.02/36.30.02	cecile.pasayan@chu-lyon.fr
Secrétariat de Direction EIBO	BERTHET Nathalie/ DE FARIA Sandrine CWOJDZINSKI Mathilde	04.78.86.30.41/36.30.41 04.78.86.30.61/36.30.61	eibo.secret@chu-lyon.fr
Secrétariat de Direction CFPPH	BONNEFOY Stéphanie	04.78.86.59.56/36.39.56	stephanie.bonnefoy@chu-lyon.fr
Documentation Centrale – bibliothèque Clemenceau (1)	COULON Catherine	04.78.86.30.06/36.30.06	catherine.coulon@chu-lyon.fr
S ^{ce} de Med. Santé au Travail	MARCANDIER Anne-France	04.78.86.18.94/36.18.94	anne-france.marcandier@chu-lyon.fr

3 Projet de transformation stratégique et pédagogique des écoles et instituts de formation

En cohérence avec le projet stratégique 2035 des HCL

Les écoles et instituts de formation s'inscrivent pleinement dans la dynamique de transformation impulsée par les HCL à horizon 2035. A travers une approche pédagogique innovante, inclusive et durable, ils contribuent à bâtir le CHU de demain, au service des patients, du territoire et de la société.

Ambitions stratégiques :

- Former les professionnels de demain :
 - Développer des compétences adaptées aux mutations du système de santé : médecine personnalisée, numérique, intelligence artificielle, santé environnementale
- Renforcer l'attractivité et la marque employeur :
 - Valoriser les parcours de formation, les passerelles interprofessionnelles et les opportunités de carrière au sein des HCL
- Innover dans les pratiques pédagogiques :
 - Intégrer les technologies immersives, les simulateurs, les outils collaboratifs et les méthodes actives pour une formation centrée sur l'apprenant
- Favoriser l'expérience étudiante :
 - Créer un environnement bienveillant, inclusif et stimulant, en lien avec la culture de l'attention portée par les HCL
- S'engager dans la transition écologique et sociale :
 - Adapter les contenus et les pratiques de formation aux enjeux climatiques, éthiques et sociétaux.

Gouvernance et management :

- Management participatif :

- Implication des équipes pédagogiques, des étudiants et des partenaires dans les décisions
- Pilotage par la qualité :
 - Suivi des indicateurs de performance, satisfaction, amélioration continue, évaluation des impacts
- Synergies territoriales :
 - Coopération avec l'Université LYON 1, les établissements de santé, les communautés professionnelles territoriales de santé, les autres universités et CHU de la région.

3.1.1 Coopération nationale, internationale et mobilité internationale des apprenants

La mobilité internationale des étudiants et professionnels des formations post baccalauréat des HCL s'inscrit dans la politique nationale, régionale, institutionnelle et recouvre des enjeux multiples : stratégiques, pédagogiques et professionnels.

Avantages de la mobilité :

- Développement des compétences interculturelles.
- Amélioration des langues étrangères (anglais, espagnol, etc.).
- Découverte de systèmes de santé différents.
- Renforcement de l'autonomie et de la capacité d'adaptation.

Les objectifs généraux recherchés sont les suivants :

- Promouvoir la démarche Européenne prônée par les accords de Bologne, dans le cadre des programmes ERASMUS,
- Développer des partenariats s'intégrant dans les politiques nationales ou locales,
- Offrir aux étudiants des formations professionnelles en santé l'opportunité d'une mobilité, voire d'une césure à l'instar de tous les étudiants universitaires,
- Proposer aux étudiants une approche de la santé au niveau international dans un contexte de mondialisation accru,
- Déployer, grâce à la mobilité, un moyen au service du développement des compétences pour les étudiants comme pour les équipes pédagogiques.
- Reconnaître les compétences avec l'ECTS (système européen de transfert de crédits), les périodes d'études ou de stage à l'étranger sont reconnues.)
- Valoriser les savoir faire et les compétences de la formation paramédicale Française à l'étranger,
- Contribuer au développement et au rayonnement des formations des HCL.

Au sein des formations paramédicales, la mobilité internationale peut s'organiser de la façon suivante :

- Une mobilité étudiante : ENTRANTS/SORTANTS
- Mobilité de stage Erasmus
- Mobilité de formation Erasmus pour les formateurs
- Stage d'observation / découverte
- Stage effectué dans le cadre d'accord de coopération / convention de partenariat

3.1.2 Démarche qualité et certification

La démarche qualité et gestion des risques dans les écoles et instituts de formation des HCL s'est développée au cours des dernières années. L'ambition étant pour chaque filière de formation de concourir efficacement à la satisfaction des apprenants, des acteurs et partenaires de la formation.

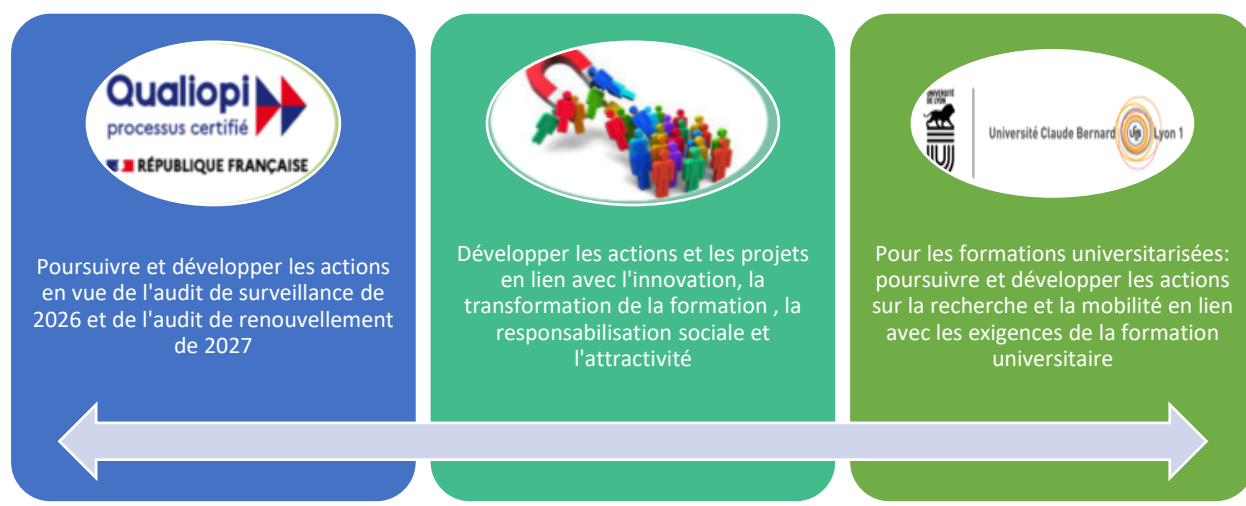
Avec la mise en place en 2022 du Département du Développement de la Formation Initiale et de l'Intégration Professionnelle (DDFIIP) la politique qualité s'inscrit dans une démarche commune d'amélioration de la qualité notamment avec la certification des dispositifs de formation.

Le 15 Janvier 2022 l'ensemble des instituts de formation HCL a obtenu la certification QUALIOPi sans aucune non-conformité. L'audit de renouvellement réalisé en octobre 2024 a confirmé le haut niveau de certification en nous décernant une nouvelle fois une certification sans non-conformité.

Les résultats obtenus confortent la volonté de consolider notre démarche d'amélioration continue de l'ensemble des processus, en appliquant une politique qualité centrée sur :

- La satisfaction des apprenants par le développement d'un dispositif de formation pertinent, sécurisé et adapté aux situations spécifiques, plaçant l'étudiant, l'élève et le stagiaire au cœur des réflexions,
- L'amélioration continue des performances des processus managériaux, pédagogiques, administratifs et logistiques pour répondre aux exigences de certification QUALIOPI et universitaire ainsi que celles liées aux évolutions des besoins en santé,
- La réduction des risques pour l'ensemble des partenaires et des professionnels des écoles et instituts,
- La réduction des dysfonctionnements organisationnels et la maîtrise des coûts pour soutenir les projets prioritaires,
- Le respect des droits des usagers, l'éthique et la bientraitance.

Nos axes prioritaires pour 2025-2028



3.1.3 Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants ou élèves en situations de handicap

Les HCL, établissement d'adossement des instituts de formation sont conventionnés avec le Fonds pour l'insertion des personnes en situation d'handicap (FIPHFP) depuis 2008.

Cette démarche portée par la direction des ressources humaines et de la formation (DRHF) et inscrite dans le projet stratégique de 2035, affiche la volonté des HCL de décliner une politique en faveur des travailleurs en situation de handicap.

Les orientations sont le maintien dans l'emploi et le recrutement de personnes en situation d'handicap. De ce fait, la politique inclusive des HCL est déployée au sein du département du développement de la formation initiale et de l'intégration professionnelle qui pilote l'ensemble des instituts de formation du CHU.

Aujourd'hui, notre contexte institutionnel (politique HCL en faveur du handicap) et réglementaire (certification QUALIOPI), nous incite à développer la détection et l'accompagnement du besoin des apprenants en situation de handicap afin de faire vivre notre politique inclusive dans nos pratiques professionnelles.

En effet, depuis 2019 accueillir et savoir accueillir les personnes en situation de handicap (PSH) représente un objectif incontournable pour les organismes de formation.

Pour l'atteindre et répondre à l'obligation légale, l'identification d'un référent handicap est un élément essentiel pour répondre en partie, aux exigences de la certification QUALIOPI.

En 2021, notre premier cycle de certification (audit initial) nous a conduit à créer une mission de référent handicap spécifique aux instituts pouvant s'appuyer sur les ressources handicap internes HCL.

En 2024, nous avons poursuivi le développement des ressources internes par la mise en œuvre d'un processus interne d'accueil et d'accompagnement de l'apprenant en situation de handicap.

Aujourd'hui notre offre de formation à destination de ce public se traduit par :

- La mise aux normes accessibilité et handicap de l'ensemble de nos sites de formation,
- L'accès aux ressources et réseaux internes HCL : FIPHP, le service de médecine et santé au travail, le bureau des conditions de travail, le service social du travail,
- La nomination de deux référents par site de formation missionnés pour orienter et accompagner les équipes pédagogiques dans l'accueil des apprenants en situation de handicap,
- La création d'un répertoire de ressources internes HCL et externe pour appuyer dans leur mission les formateurs référents de site,
- La mise en œuvre d'un dispositif auprès de l'étudiant/élève en situation de handicap. Celui-ci concerne l'accueil, l'analyse précoce des besoins afin que l'apprenant puisse s'inscrire dans un projet de réussite, l'accompagnement et le soutien de l'étudiant/élève en situation d'handicap notamment au travers d'aménagement de formation tels que : tiers temps, déploiement d'outils et de ressources numériques via les plateformes pour faciliter l'accessibilité des supports,
- La sensibilisation de l'ensemble de nos professionnels afin de prévenir les discriminations liées au handicap au sein des écoles et Instituts,
- Enfin, la rédaction d'une charte éthique pour afficher notre volonté et notre politique inclusive.

Notre dispositif d'accompagnement a été réfléchi dès la validation en entrée en formation de l'apprenant en situation de handicap (SH), à partir des informations renseignées par le futur étudiant afin d'anticiper son accompagnement. Puis, il se poursuit à l'entrée en formation par une analyse plus fine des besoins en rendez-vous avec son référent pédagogique. Au regard de ces éléments, un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) sera élaboré de manière tripartite entre l'apprenant, le référent pédagogique et le directeur ou le responsable pédagogique de l'Institut, formalisé dans le contrat pédagogique annuel signé par l'étudiant et le responsable pédagogique. Des demandes d'aménagement pourront être réalisées et présentées pour validation aux instances concernées. Enfin, ce PAP sera évalué de manière rapprochée afin de répondre au plus près des besoins et de réaliser les réajustements si cela s'avère nécessaire.

L'équipe pédagogique a été, de plus sensibilisée aux dépistages de situation de handicap, ainsi qu'à la prise en compte des handicaps survenus en cours de formation, qu'il soit ponctuel ou définitif.

Les référents handicap sont des personnes ressources pour accompagner les équipes pédagogiques, rechercher des solutions et développer des partenariats pour répondre aux besoins des apprenants en SH.

Ce projet s'inscrit dans une volonté d'inclusion, d'égalité des chances entre les apprenants et de lutte contre les discriminations.

3.1.4 Qualité de vie au travail et en formation

L'un des domaines d'actions prioritaires de la stratégie nationale de santé 2023–2033 est "prendre soin de ceux qui soignent". C'est une priorité explicite du projet gouvernemental, qui reconnaît que le bon fonctionnement du système de santé dépend directement du bien-être, de la reconnaissance et de l'attractivité des métiers de santé. Les objectifs sont d'améliorer la qualité de vie au travail des soignants, favoriser la reconnaissance, valoriser les compétences, renforcer l'attractivité des métiers.

La qualité de vie et conditions de travail (QVCT) est également un enjeu de performance.

Le projet stratégique des HCL inclut 2 programmes de transformation au service de la QVCT :

- Donner à chacun le pouvoir d'agir pour affirmer l'engagement social et managérial en donnant à chacun, les moyens d'agir, de s'impliquer et de contribuer aux projets et aux décisions
- Promouvoir une culture de l'attention pour tous pour construire un environnement respectueux et inclusif

Dès la formation initiale, la qualité de vie au travail se doit d'être intégrée dans les dispositifs de formation.

Grace à la politique QVCT HCL et interne au DDFIIP, les professionnels comme les apprenants bénéficient des dispositifs institutionnels HCL pour améliorer la qualité de vie au travail des étudiants en formation paramédicale en garantissant un accompagnement personnalisé, un cadre sécurisant et des ressources adaptées pour prévenir la souffrance psychologique et favoriser la réussite.

Des actions spécifiques sont proposées par exemple la mise en place de débriefing post-stage, des ressources pour l'écoute dédiée aux étudiants (cellule écoute, psychologue,...), recueil des signalements de violences, intégration de modules pédagogiques sur la gestion du stress, équilibre vie pro/perso, hygiène de vie, sensibilisation à la

prévention de l'épuisement professionnel, soutien matériel et financier, l'apprentissage des activités de soin en réalité virtuelle pour développer le sentiment d'auto-efficacité personnel et réduire les appréhensions.

Nous proposons également un suivi d'indicateurs tels que la satisfaction :

- En stage,
- Sur les contenus/modalités de formation en école et institut,
- De l'accompagnement pédagogique par les formateurs,
- Des conditions administratives, matérielles et logistiques en formation,
- À la prise de poste à l'issue de la formation.

3.1.5 L'engagement des HCL pour lutter contre la précarité étudiante

Sensibles aux conditions de vie étudiante, les HCL proposent parfois un financement mensuel à certaines filières de formation. Cette mesure permet aux étudiants de bénéficier d'un complément de revenu pendant leurs études, avec la perspective d'un recrutement aux HCL à l'issue de leur formation, pour une durée minimale de deux ans.

Dans le cadre du projet de Seconde Vie mené par la Direction du Service Numérique (DSN), du matériel informatique est reconditionné et peut bénéficier aux étudiants en situation de précarité numérique sous certaines conditions.

Cette démarche est sous le contrôle et validation du directeur/responsable pédagogique de l'institut concerné.

Les étudiants doivent adresser leur demande au directeur de l'institut qui vérifie et valide les critères d'éligibilité. (cf condition d'attribution des dons de matériel reconditionné).

Des actions complémentaires portées par le bureau des étudiants peuvent être proposées selon les sites.

3.1.6 L'engagement RSE des HCL

Dans nos instituts de formation nous croyons que l'excellence pédagogique va de pair avec la responsabilité environnementale et sociale. C'est pourquoi, nous avons engagé une démarche RSE ambitieuse, concrète et évolutive, au service de nos apprenants, de nos équipes et de la planète.

Des actions déjà en place :

- Un parking vélo sécurisé pour encourager les mobilités douces et réduire notre empreinte carbone.
- La dématérialisation des documents administratifs et pédagogiques, pour limiter l'usage du papier et simplifier les démarches.
- La réduction de la consommation d'eau et d'énergie : installation de dispositifs économes et suivi des consommations.
- Des journées thématiques : challenge mobilité, journée co-voiturage, défi marche à pied

Les prochaines étapes de notre engagement :

- Le tri sélectif dans tous nos espaces communs, pour favoriser le recyclage et sensibiliser à la réduction des déchets.

Une conseillère mobilité des HCL, Mme BONNIN Madeline est à votre disposition pour bénéficier d'un accompagnement spécifique à votre situation pour vous aider à choisir le mode de transport doux le plus adapté.

3.1.7 Cellule locale d'événements indésirable (CLEI)

La gestion des risques fait partie intégrante du déploiement des activités des instituts, que ce soit au service de l'utilisateur apprenant, du personnel, ou encore de l'institution elle-même.

En effet, l'utilisateur apprenant est en droit d'attendre une prise en charge adaptée à ses besoins et à ses attentes dans des conditions optimales de sécurité. De plus, le personnel est lui aussi en droit d'aspirer à une valorisation de son implication professionnelle. Pour finir, l'institution elle-même, est en droit d'être repérée comme un maillon fort du dispositif de formation des HCL, capable de, par ses activités, de générer sa propre dynamique qualité.

Une cellule locale d'événements indésirables a été créée en 2023 avec l'objectif principal d'améliorer la sécurité dans l'accompagnement de l'apprenant par le développement de la culture positive de l'erreur et l'exploitation du retour d'expérience.

Son activité est coordonnée par le responsable qualité. Un observatoire du bien-être des étudiants viendra compléter ce dispositif avec pour objectif de traiter toutes les questions en lien avec les situations de risques psychosociaux.

Afin d'accroître la démocratie étudiante, des référents apprenants gestion des risques sont identifiés au sein de chaque promotion de chaque institut. Leur rôle est d'accompagner les étudiants de leur filière de formation à signaler les événements indésirables en suivant la procédure. Ils pourront être invités lors de comités restreints de la CLEI pour participer à l'analyse approfondie d'événements en lien avec le parcours de formation.

3.1.8 Les violences sexuelles et sexistes sur le lieu de travail (VSST)

Depuis 2021, les HCL s'engagent dans la prévention des VSST. Une politique institutionnelle comprenant plusieurs dispositifs internes (accompagnement des victimes présumées, formation des professionnels, réseau interne d'écoute et d'orientation, etc...) sont accessibles pour l'ensemble des professionnels et des usagers des instituts de formation HCL.

Tout événement indésirable concernant les violences sexuelles et sexistes fait l'objet d'un processus spécifique.

Une démarche spécifique aux instituts de formation définit les étapes de prise en charge de victimes présumées.

En collaboration avec les psychologues cliniciens du service de médecine de santé au travail des conditions de travail du siège, une formation in situ de sensibilisation et d'accompagnement des victimes présumées de VSST a été organisée pour l'ensemble des équipes de direction et pédagogiques et d'autres formations seront proposées pour maintenir la dynamique.

Une nouvelle campagne de sensibilisation pour les apprenants et les professionnels sera proposée avec la mise à disposition de ressources pour aider à l'accompagnement des situations.

LOGIGRAMME : CIRCUIT DE LA DECLARATION

Qui ?	Quoi ?	Comment ?
ETUDIANT	Confronté.e à une Violence Sexiste ou Sexuelle en situation de formation Alerte son référent pédagogique	Appel téléphonique/mail
REFERENT PEDAGOGIQUE	Prend en compte la déclaration de l'étudiant	<i>Entretien en présentiel (1 heure au moins). Attitude neutre et bienveillante.</i> <i>Application des recommandations : cf formation +guide HCL VSST au travail</i>
REFERENT PEDAGOGIQUE	Rassure l'étudiant de son soutien	Ecoute/communication
REFERENT PEDAGOGIQUE	Informe l'étudiant de la transmission de la situation à la direction et coordonnateur de promotion	Ecoute/communication/transmission
REFERENT PEDAGOGIQUE	Accompagne l'étudiant dans la rédaction du signalement	fiche EI

REFERENT PEDAGOGIQUE	Orienté l'étudiant vers le Service de Santé Universitaire et son médecin généraliste	Flyers/coordonnées SSU/dispositifs HCL: CEPIM- Groupe Concilyon-UCBL1
DIRECTION	Traite l'évènement	fiche EI et Rapports circonstanciés
DIRECTION	Transmet le document à la coordination centrale des instituts (Cellule Locale Evénement Indésirable) avec les actions réalisées	Mail hcl.coordination-ifcs@chu-lyon.fr

3.1.9 Gestion des réclamations

Un dispositif de recensement et de gestion des réclamations (selon le Référentiel National Qualité « action visant à faire respecter un droit ou à demander une chose due, recueillie par écrit ») est à disposition via le site internet et concerne toutes les actions de formation professionnelle.

Si une partie prenante (bénéficiaires directs ou indirects de la formation : apprenant, organisme financeur, entreprise) manifeste un mécontentement, de manière verbale (en face à face ou par téléphone) ou écrite, celle-ci est invitée à formaliser son mécontentement au moyen du formulaire disponible sur internet ou sur demande directe par mail faite à l'institut concerné. Les réclamations adressées font l'objet d'un accusé de réception. La demande est ensuite traitée dans un délai de 15 jours.

Chaque réclamation est consignée et des mesures de traitement sont mises en place rapidement. Le *réclamant* est averti des modalités de traitement des réclamations, et reçoit une réponse appropriée.

La confidentialité des données à caractère personnel est respectée, et la globalité du process de réclamations est conforme aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

3.1.10 Centre de ressources multimédia et documentaire de site

Le Centre de Documentation Centrale des HCL travaille en réseau avec d'autres centres de documentation universitaires. Des documentalistes sont présentes sur les sites de Clémenceau et d'Esquirol.

Services proposés :

- Accueil et aide à la recherche documentaire
- Ordinateurs à disposition pour consulter internet et pour la recherche documentaire

Il s'agit d'un service transversal des HCL avec :

- Un référent unique pour les écoles et instituts de formation : Mme BACHEROT.
- Un guichet unique d'information pour tous les sites : 04.72.11.29.99/ sa.documentationcentrale@chu-lyon.fr

Par ailleurs l'ensemble des informations utiles et des actualités sont disponibles sur intranet (rubrique RESSOURCES > DOCUMENTATION) ou sur internet : <https://documentation.chu-lyon.fr>

3.1.11 Les prestations offertes à la vie étudiante

En 2022, grâce au soutien du Conseil Régional et des HCL, les sites de formation Clémenceau et Esquirol ont été rénovés. Les espaces extérieurs (abris à vélo notamment) et intérieurs (salles de cours, amphithéâtres) permettent aux apprenant de disposer d'une infrastructure favorisant les apprentissages et la vie quotidienne. Ainsi plusieurs espaces sont aménagés au sein de chaque site de formation.

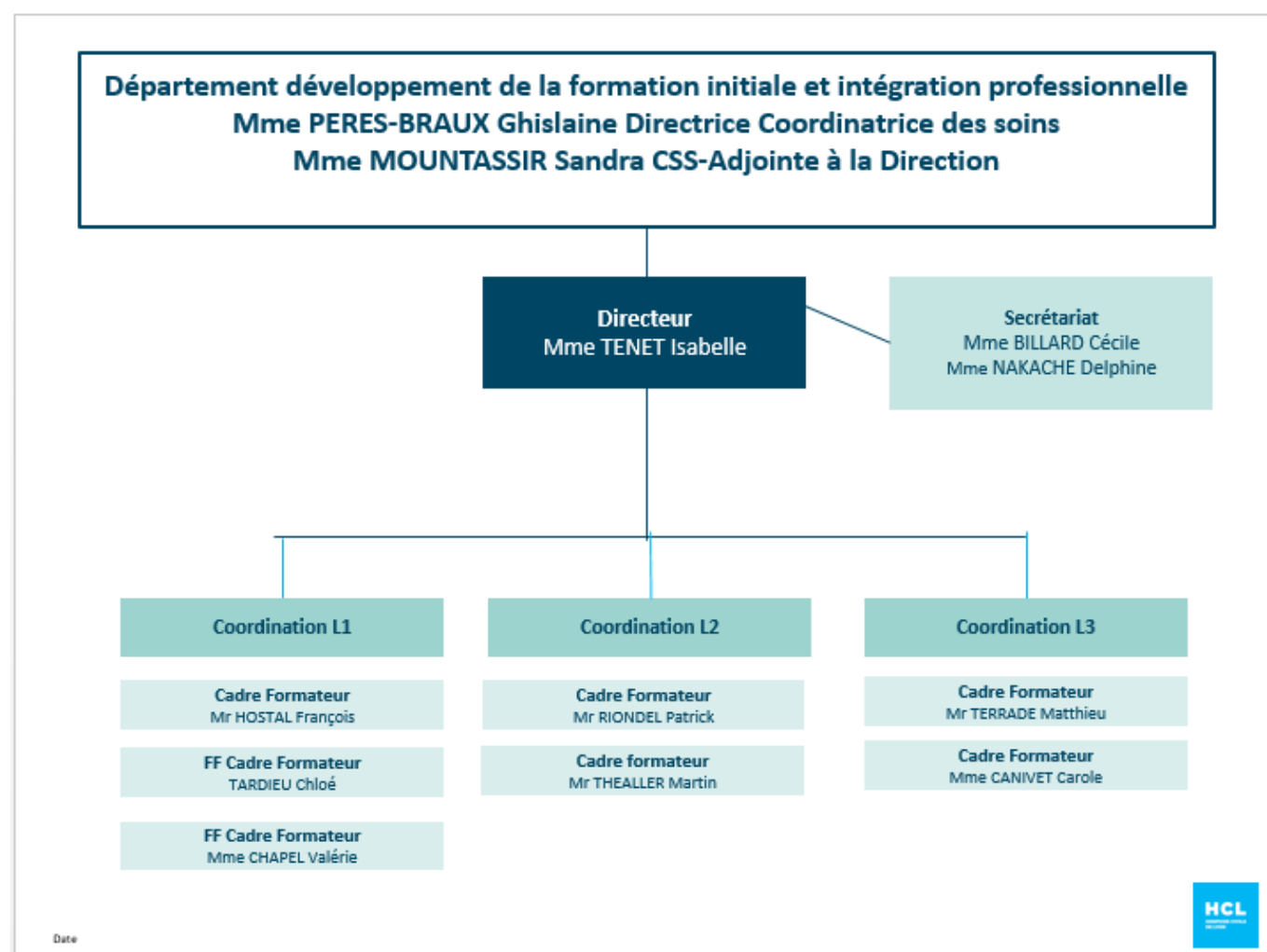
- Les espaces dédiés pour les élèves/étudiants :
 - Mise à disposition d'un local gratuit, ordinateur pour le Bureau des étudiants
 - Salle de détente équipée, et cafétéria avec distributeur de boissons et encas
 - Mise à disposition d'une salle informatique
- Des moyens mis à disposition en fonction des besoins, demandes, projets :
 - Prêt d'ordinateur portable pour les étudiants/élèves en précarité
 - Matériel, local pour mettre en œuvre les projets extra-scolaires

- Accessibilité au distributeur automatique de vêtements (DAV) à tous les élèves et étudiants réalisant un stage au sein des HCL
- Dispositif de communication pour les projets extra-scolaires : diffusion de la communication à partir des secrétariats de direction
- Soutien psychologique interne HCL spécifique aux étudiants/élèves, flyer « vigilance risques psycho sociaux »
- Prestations extérieures relative à la vie étudiante offerte par la Région, la Métropole de Lyon, associations.
- Prestations des professionnels de santé des HCL offertes également aux étudiants/élèves : service de médecine de santé au travail, soutien psychologie, vaccinations.
- Mise à disposition gratuite des Equipements de Protection Individuelle (EPI) : dons de masques tissus et à usage unique, Solution Hydro Alcoolique (SHA).
- Possibilité de prendre son déjeuner au restaurant CROUS situé à proximité du site Esquirol ou au self de l'Hôpital Edouard Herriot ou du Groupement Hospitalier Lyon Sud.
- Un panneau d'affichage pour la diffusion des informations.

4 Présentation de l'Institut de Formation des Manipulateurs en Electroradiologie Médicale (IFMEM)

Nous vous félicitons pour votre admission au sein de l'I.F.M.E.M. et vous souhaitons la bienvenue. Pour que votre temps de formation vous soit agréable, nous vous soumettons quelques principes communs indispensables au bon fonctionnement de l'institut.

4.1 Le personnel



- **La Direction** de l'Institut est confiée à Madame TENET Isabelle (Tél. 04.72.11.67.01).

Pour la contacter par mail : isabelle.tenet@chu-lyon.fr

Celle-ci vous recevra sur rendez-vous, s'adresser au secrétariat.

- **Le secrétariat** est assuré par Mesdames NAKACHE Delphine (temps plein) et BILLARD Cécile (75%-). Les horaires sont affichés au 7^{ème} étage (8h15-16h45)

Pour les contacter par mail : if.mem@chu-lyon.fr

Les étudiant(e)s de 1^{ère} année sont gérés par Madame NAKACHE (04.72.11.67.48)

Les 2^{èmes} (L2) et 3^{èmes} (L3) années, s'adresseront à Madame BILLARD (Tél. 04.72.11.67.00)

- **Une équipe permanente** composée de 7 formateurs (trices) se répartit les activités de formation :

<u>L1 : S1 - S2</u>	Monsieur François HOSTAL	Tél. 04.72.11.67.02
	Madame Chloé TARDIEU	Tél. 04.72.11.67.06
	Madame Laurianne HASPEL	Tél. 04.72.11.79.73

<u>L2 : S3 - S4</u>	Monsieur Patrick RIONDEL	Tél. 04 72 11 67 05
	Monsieur Martin THEALLER	Tél. 04.72. 11. 67. 04

<u>L3 : S5 - S6</u>	Monsieur Matthieu TERRADE	Tél. 04.72.11. 67.26
	Madame Carole CANIVET	Tél. 04.72.11.67.03

Chaque étudiant(e) bénéficie d'un accompagnement pédagogique sur l'ensemble du cursus par l'un de ces formateurs (trices). Ce référent recevra l'étudiant sur rendez-vous.

Par ailleurs, l'IFMEM est en relation directe avec :

- **Le conseiller scientifique de l'institut**, Monsieur le Pr PIALAT, PU-PH, service d'imagerie Centre Hospitalier Lyon Sud (GHS). Il est l'interlocuteur privilégié médical et est membre de droit des différents jurys.
- **Le représentant de l'Université Lyon 1**, Madame le Pr LUKASZEWICZ Anne-Claire est l'interlocutrice privilégiée pour tout ce qui concerne le conventionnement avec l'université (Arrêté du 14 juin 2012). Elle est membre de droit à l'ICOGL. Pour les CSAC, les représentants de l'Université Lyon 1 est Madame le Dr KOENING, MCU-PH néphrologie (GH CENTRE) et Monsieur Le Pr MILOT Laurent, PU-PH radiologie (GH Centre).
- **La Directrice des Ressources Humaines et de la Formation**, Madame GUIVARCH, établit le lien avec le Conseil Régional pour toutes les questions relatives au financement des formations et au fonctionnement de l'institut. Il est membre de droit dans les différentes instances qui règlent le parcours de formation.
- **Le Directeur Coordonnateur Général des Soins** aux HCL, Madame GENDRY pour les questions relatives à la gestion des stages en unités de soins. Par ailleurs, il désigne un Directeur des Soins qui le représente dans les différentes instances.
- **Le Coordinateur Général** des instituts de formations, Madame PERES-BRAUX, représente l'organisme gestionnaire HCL.
- **Le représentant de l'ARS** siège en tant que président pour les orientations générales, conformément aux textes en vigueur.
- **Le représentant de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)**, Madame PIEROPAN, Adjointe aux chefs du service métiers paramédicaux à Clermont-Ferrand, pour toutes les questions relatives à la certification pour l'obtention du diplôme d'état.

4.2 Les locaux

L'IFMEM, **Institut de Formation de Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale**, a été créé le 15 octobre 1969 par arrêté ministériel pour répondre à la mise en application des dispositions du décret du 26 juin 1967 instituant un Diplôme d'Etat de Manipulateurs d'Electroradiologie. Situé 49 rue Villon – Lyon 3^{ème}, la formation se déroulait à cette époque en deux années (50 élèves par promotion) et est passée en trois ans en 1992 (agrément de la région : 70 étudiants). C'est en janvier 1981 que l'institut rejoint les locaux de l'avenue Esquirol. Aujourd'hui, ce site compte environ 1 000 étudiants, toutes formations confondues.

L'Institut de Formation aux Carrières de Santé (I.F.C.S.) -Secteur Est, et par la même **L'I.F.M.E.M.** dont il dépend, est rattaché à la Direction de la formation des Hospices Civils de Lyon.

- **L'ACCUEIL** (Hall d'entrée - Rez-de-chaussée) : **Tél. 04.72.11.79.79**

Il est assuré par Madame RUBY Brigitte ou Madame WALGER-REMY Micheline, ou Monsieur ALESIO Giovanni. Dans le bureau d'accueil se trouve la boîte aux lettres de l'association EMERLY. Le courrier doit être relevé régulièrement par son Président.

- **LA COORDINATION LOGISTIQUE** (1^{er} étage)

Un coordonnateur du site, Madame CARRIER Aimée, assure la coordination administrative et logistique de l'Institut.

- **LA DOCUMENTATION CENTRALE** (Rez-de-chaussée) : **Tél. 04.72.11.29.99**

Responsable, Monsieur RIONDET Frédéric.

Une présentation de son personnel, de ses locaux et de son fonctionnement (Réseau bibliothèque Hospitalière) vous sera faite en début de scolarité.

- **LE SERVICE MEDICAL** des Instituts Esquirol :

Mail : sa.smst@chu-lyon.fr

Téléphone : 31.08.63 en interne

Localisation : Hôpital Edouard Herriot - Bâtiment 13 - 3^{ème} étage.

Vous pourrez si besoin prendre rendez-vous aux coordonnées ci-dessus.

Votre dossier médical demandé lors de votre inscription est détenu par ce service.

Les modalités de déclaration pour arrêt maladie, accident du travail et accident d'exposition au sang vous seront précisées par le secrétariat de l'IFMEM ou par les cadres formateurs, au besoin.

Le médecin responsable nommé pour l'Institut est le Docteur GUIBERT Nicolas (GHC).

- **Assistante sociale**

Madame GOURSAUD, dépendant du CROUS peut vous recevoir sur rendez-vous en l'appelant au 04.72.80.13.25

Mail : ssocial@crous-lyon.fr (préciser l'établissement, le motif de la demande, votre téléphone et joindre votre certificat de scolarité)

- **LE CENTRE AUDIOVISUEL ET INFORMATIQUE** (1^{er} étage - CAVI)

Un technicien gère ce service qui centralise les appareils audiovisuels et le matériel pédagogique nécessaires aux besoins des Ecoles et Instituts. Le WIFI est installé sur le site d'Esquirol.

- **LES LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

Pendant les heures d'ouverture, vous pouvez disposer de salles pour travailler après réservation auprès des coordinateurs de promotion, qui vous donnerons les clés.

Les supports de cours et TD fournis par les intervenants ou les formateurs, sont archivés par un étudiant de chaque promotion, désigné sur le planning chaque semaine. Cet archivage est réalisé sur la plateforme universitaire, selon la procédure.

L'information est diffusée par voie d'affichage : Panneaux couloir du 7^{ème} étage et bureau informatique. Vous recevrez régulièrement sur votre boîte mail, la planification des cours et les informations essentielles de la vie à l'institut via le secrétariat, soyez vigilants et réactifs vis-à-vis de ces informations.

▪ **LA SALLE DE RADIOLOGIE**

La salle de radiologie (RDC Bât Sud) est uniquement accessible lors des TD et des ateliers de pratiques en imagerie en présence d'un formateur, ou avec l'accord de l'un des formateurs.

Elle dispose d'une pièce contigüe avec 14 postes informatiques bureautiques.

Les TD spécifiques INTRASENS sur le logiciel Myriam sont réalisés en salle 204 exclusivement en présence d'un formateur de l'institut ou d'un enseignant vacataire autorisé.

▪ **LE GYMNASSE**

Il est utilisé prioritairement pour des activités pédagogiques en particulier pour les enseignements de manutention et l'apprentissage des gestes et soins d'urgence.

Des associations hospitalières l'occupent également sur certaines périodes.

▪ **LES SALLES DE DETENTE ET LA RESTAURATION**

Elles sont situées au sous-sol de l'établissement dans l'aile Est. Des distributeurs de boissons y sont installés. Ces salles disposent de fours à micro-ondes.

Le badge HCL permet de restaurer sur tous les groupements, le prix du repas dépend de l'indice du personnel, en cas de badge est-HCL, il est nécessaire d'approvisionner son compte en passant par la régie.

En cas de perte, le renouvellement de la carte vous coûtera 7,50 Euros.

▪ **VIE ASSOCIATIVE**

Un local au sous-sol est réservé aux différentes associations d'étudiants. L'association EMERLY créée par des étudiants MER vous accueillera dès la rentrée.

L'établissement participe au dispositif Pass'Région financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes et s'engage à permettre le bon fonctionnement de ce dispositif. La carte Pass'Région est une carte à puce gratuite et personnelle. Cette carte peut être utilisée auprès d'un réseau de 6700 partenaires conventionnés avec la région.

4.3 Le fonctionnement

▪ **ACCES AUX BATIMENTS**

L'accès principal piéton des bâtiments (hall d'accueil) doit être maintenu dégagé. Les attroupements sur les marches d'escaliers représentent une gêne aux utilisateurs et un danger réel pour la sécurité de tous (évacuation). Des bancs sont installés à l'extérieur afin que les escaliers soient toujours libres d'accès pour des raisons de sécurité.

▪ **TABAC et VAPOTAGE**

Conformément à la loi du 10/01/91 – Décret du 29/05/92 – Décret 2017-633 du 25 avril 2017, l'établissement est non-fumeur. Il est donc formellement interdit de fumer ou vapoter dans l'enceinte des bâtiments. Une zone fumeur est matérialisée au sol dans la cour du site.

▪ **SECURITE**

Vous avez l'obligation de prendre connaissance des plans d'évacuation et des consignes de sécurité en votre possession. À tout moment un exercice d'évacuation peut avoir lieu. Un point de rassemblement en cas d'évacuation est prévu à l'entrée du bâtiment de formation (ne jamais rester à proximité des bâtiments).

Nous comptons sur la vigilance de chacun,

- pour respecter les consignes de sécurité sur le site, (fermeture des portes et fenêtres avant de quitter chaque salle de cours, maintien des issues de secours accessibles).

- pour signaler toutes personnes étrangères à leur promotion dans les salles.

▪ EFFETS PERSONNELS

L'institut n'est pas responsable des vols ou perte d'objets à l'intérieur de l'établissement.

▪ SECRET PROFESSIONNEL

Les étudiants en tant que personnel de santé sont tenus au secret professionnel (attention aux conversations d'ordre professionnel dans les lieux publics).

▪ HYGIENE

En tant que citoyen chacun doit se sentir responsable de la propreté des locaux et du matériel.

▪ URGENCES VITALES

L'institut dispose à l'entrée de l'établissement dans le hall d'accueil d'un Défibrillateur Semi-Automatique (DSA)

▪ STATIONNEMENT

Le parking voiture est strictement réservé au personnel de l'institut équipé d'un badge d'entrée.

Un parage réservé aux deux-roues est à votre disposition dans la cour du Hall d'entrée.

▪ TELEPHONE

Les téléphones portables doivent **impérativement être éteints** pendant les heures de cours.

En cas d'urgence (uniquement) les secrétaires se chargent de réceptionner un message et de vous le transmettre immédiatement.

▪ PRESENCE EN LIEN AVEC LES MISSIONS DE COORDINATION DE PROMOTION :

Les cadres formateurs assurent des missions de coordination de promotion en binôme ou trinôme.

Leur présence auprès des étudiants dans ce cadre doit être assurée même en période de congés pour garantir le suivi des étudiants entre autres au niveau du suivi des absences et de la gestion des accidents (AES ; trajets...etc.)

4.4 Les horaires

Les locaux d'enseignement sont ouverts de 8h00 à 18h.

La documentation centrale est ouverte :

- le lundi de 11h00 à 17h30,
- le mardi de 10h30 à 17h30
- le mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 15h30

(Se renseigner durant les congés scolaires).

Secrétariat : 8h15 – 16h45 du lundi au vendredi

4.5 Le projet pédagogique

Ce document est remis à jour chaque année, il est consultable sur la plateforme numérique de l'Université (Moodle) ou sur le serveur S:\LA_E_MER_PED\Promotion 2025-2028 - L1\Rentrée.

4.6 Eléments organisationnels

Le fonctionnement des instituts de formation est encadré par l'arrêté du 10 juin 2021 modifiant l'arrêté du 17 avril 2018 (<https://www.legifrance.gouv.fr>). Les étudiants de chaque promotion sont représentés dans ces instances par leurs délégués de promotion. Ces textes fixent le fonctionnement de l'instance qui règle votre parcours ainsi que les sections, au nombre de trois qui encadrent votre formation :

L'instance compétente pour les orientations générales (ICOGI) est présidée par le représentant de l'ARS. (Titre I ; Chapitre 1^{er})

Les trois sections sont :

- **La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants** (Titre I ; Chapitre II)
Les dossiers des étudiants traités dans cette section sont communiqués à ceux-ci au moins sept jours calendaires avant sa session, dans les mêmes conditions que les membres de la section.
La section entend l'étudiant, qui peut être assisté d'une personne de son choix, il peut aussi présenter devant la section des observations écrites ou orales.
- **La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires** (Titre I ; Chapitre III)
Avant toute présentation devant cette section, l'étudiant est reçu en entretien par le Directeur, il peut se faire assister d'une personne de son choix et de tout autre professionnel que le directeur juge utile.
A l'issue de cet entretien, le Directeur juge de l'opportunité d'une présentation devant la section disciplinaire.
L'étudiant est averti par courrier en même temps que les membres de cette section de cette saisine, il reçoit communication de son dossier en même temps.
Le délai entre la saisine et la tenue de la section est de minimum quinze jours calendaires.
- **La section relative à la vie étudiante** (Titre I ; Chapitre IV)
L'ordre du jour de cette section est préparé par le Président (Directeur IFMEM) et le Vice-président (élu parmi les délégués de promotion)

Pour plus de renseignements : Cf. Titre II, chapitre II du règlement intérieur

5 Définitions et abréviations

CFARM : Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale

CFPPH : Centre de Formation des Préparateurs-trices en Pharmacie Hospitalière

CHU : Centre Hospitalo-Universitaire

CLEI : Comité Local Evénements Indésirables

DAV : Distributeur Automatique de Vêtements

DRHF : Direction des Ressources Humaines et de la Formation

DSN : Direction des Services Numériques

EIADE : Ecole d'Infirmière Anesthésistes Diplômée d'Etat

EIBODE : Ecole d'Infirmière de Bloc Opératoire Diplômée d'état

EPI : Equipement de Protection Individuelle

GCS : Groupement de Coopération Sanitaire

GED : Gestion Electronique Documentaire

HCL : Hospices Civils de Lyon

IFA : Institut de Formation des Ambulanciers

IFAS : Institut de Formation des Aides-Soignant.e.s

IFCSTL : Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais

IFMEM : Institut de Formation des Manipulateurs-trices en Electroradiologie Médicale

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

QVCT : Qualité de Vie et Conditions de Travail

RH : Ressources Humaines

RGPD : Règlement Général de Protection des Données

RNQ : Référentiel National Qualité

RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale

SHA : Solution Hydro Alcoolique

VSST : Violences Sexistes ou Sexuelles au Travail

6 Documents de références

Référentiel de certification QUALIOPI V9 du 08 janvier 2024

7 Documents Associés

Projet stratégique 2035 des HCL

Projet de transformation stratégique et pédagogique des écoles et instituts de formation paramédicale HCL

Manuel et politique qualité des écoles et instituts de formation paramédicale HCL V14

Auteurs : Equipe du DDFIP

Validation : Ghislaine PERES-BRAUX

Contacts : Christelle COLOMBIER, assistante de direction

Date de 1^{ère} version : 28/11/2021

Mots clés : Livret, accueil, apprenant